

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 053-2026D

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de mai à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-François BASELGA, Maire.

PRESENT(S): Jean-François BASELGA, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Lydia FABRE, André CROZES, Vincent ARNOLD, Jean-Léon TERKI.

POUVOIR(S): Danielle BLANC à Laurent GAYS, Norbert TALAZAC à Lydie JALBAUD, Emmanuelle BONNES à Jean-Léon TERKI.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Gabrielle CASSE.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **11**

Présents : **7**

Pouvoirs : **3**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie JALABUD.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 22/05/2026

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE PERCHE TÉLESCOPIQUE THERMIQUE ÉLAGUEUSE

Rapporteur : Laurent GAYS, 2^{ème} adjoint en charge du service technique

Monsieur Laurent GAYS expose à l'assemblée que le service technique souhaite s'équiper d'une perche télescopique thermique élagueuse afin de faciliter les travaux d'entretien des agents communaux, notamment ceux du cimetière n°2 qui dispose d'une haie difficile d'accès, et qui permettrait un travail efficace et en sécurité de la part des agents techniques.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de cette perche télescopique.

L'estimation de cette acquisition s'élève à 1 040.84 € HT, soit 1 249.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Perche télescopique thermique élagueuse	1 040.84 €	Subvention CD 31 30 %	312.25 €
		Part communale	728.59 €
TOTAL HT	1 040.84 €	TOTAL HT	1 040.84 €
TVA	208.16 €	TVA	208.16 €
TOTAL TTC	1 249.00 €	TOTAL TTC	1 249.00 €

La part communale et la TVA (soit 936.75 €) seront financées sur les fonds propres de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'acquisition de la perche télescopique thermique élagueuse.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement présenté.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026 en section investissement.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire



Jean-François BASELGA

Télétransmis en Préfecture le 01/06/2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 01/06/2026

Notifié à l'intéressé le _____